Feuille de route du chargé de mission « appui aux directeurs d'exploitations agricoles et ateliers technologiques » de la DGER

Contexte

Dans un souci d'accompagner au mieux les équipes de direction des EPLEFPA, la DGER a constitué à la rentrée scolaire de septembre 2024 une unité d'accompagnement composée de 4 chargés de mission :

- Valérie HEUDIARD et Cécile HUSSON pour l'accompagnement des directeurs de CFA/CFPPA, rattachées à la sous-direction des Politiques de Formation et d'Éducation (SDPOFÉ);
- Vanessa ALLAUZEN pour l'accompagnement des directeurs adjoints chargés de la formation initiale et scolaire, rattachée à la sous-direction des Établissements, des dotations et des compétences (SDEDC);
- Arnaud OBLE pour l'accompagnement des directeurs d'exploitations agricoles et ateliers technologiques, rattaché à la sous-direction de la Recherche, de l'Innovation et des Coopérations Internationales (SDRICI).

Les missions d'Arnaud OBLE s'inscrivent plus spécifiquement dans le cadre de l'action du Bureau du Développement Agricole et des Partenariats pour l'Innovation (BDAPI), en lien avec les dispositifs d'accompagnement des exploitations et des ateliers technologiques, en particulier autour des transitions et de l'agro-écologie.

Périmètre du poste

- 1) Chargé de mission « appui aux directeurs d'exploitations agricoles et ateliers technologiques » : chargé de mission en appui dédié aux directeurs d'exploitation agricole ou d'atelier technologique (quotité de travail estimée à 80%).
- 2) Animateur du réseau des chargés de mission ADT/ADEI ("animation et développement des territoires", "animation, développement, expérimentation et innovation") positionnés dans les DRAAF/SRFD (quotité de travail de l'ordre de 20%).

Méthode de travail

Pour accompagner les EA/AT, le chargé de mission d'appui peut être saisi par les directeurs d'EPLEFPA ou bien par les équipes de direction d'EPLEFPA, en particulier les DEA/DAT, sous-couvert du chef d'établissement.

Les DRAAF et plus spécifiquement les chefs de SRFD et les chargés de missions ADT/ADEI en SRFD/SFD, ainsi que les animateurs de réseaux Reso'Them, peuvent également solliciter le chargé de mission d'appui.

L'autorité académique (DRAAF/SRFD) sera systématiquement mise en copie des saisines provenant des équipes de direction d'EPLEFPA.

Le référent accusera réception de chaque demande, puis y apportera une réponse personnalisée.

Le référent pourra également accompagner des situations locales particulières, avec la validation de la DGER.

Pour aider à établir, prioriser et faire évoluer la feuille de route du chargé de mission d'appui, un groupe d'experts métier est constitué, comprenant :

- Des experts métiers issus des équipes de direction (DEA/DAT/D1/DFIS/SG), identifiés avec l'aide de l'association E2TAP:
 - <u>DEA/DAT</u>: Alix ARMENGAUD (EPLEFPA Limoges-Magnac-Laval), Francine GASCOIN (EPLEFPA Bourges-Vailly-sur-Sauldre), Marie LAFLOTTE (EPLEFPA Château-Salins), Thomas RENAUDIN (EPLEFPA Guingamp-Kernilien), Richard REVY (EPLEFPA Mamirolle-Poligny)
 - o <u>D1</u>: David TRONCHET (EPLEFPA Laval)
 - o <u>DFIS</u>: Antoine MARTIN (EPLEFPA AgriCampus Hyères)
 - SG: Cécile TOUCHET (EPLEFPA Nevers-Cosne)
- Un chargé de mission ADT/ADEI en SRFD
- L'inspection de l'enseignement agricole (IEA)
- La sous-direction des établissements, des emplois et des compétences (EDC)
- Le chef du BDAPI ou son adjointe

Ce groupe est présidé par le directeur général adjoint de la DGER ou par la sous-direction SDRICI. Il se réunit régulièrement, environ une fois par mois.

Sujets d'expertise nationale identifiés comme prioritaires pour le 1er semestre 2025

- Préparation des rencontres nationales des DEA/DAT 2025, qui seront centrées sur le thème du métier du DEA/DAT (notamment les aspects management d'équipe)
 - o Dès octobre 2024 pour les Rencontres prévues en octobre 2025
- Simplification et optimisation des outils informatiques BD-Alexia et Galexia
 - o Dès octobre 2024
- Clarification des possibilités de financement de la formation professionnelle sur les EA et AT : accueil d'apprentis et formation continue des salariés.
 - Dès octobre 2024
- Expertise sur les leviers fiscaux possibles (exonérations, crédits d'impôt...)
 - o Dès octobre 2024
- Contribution à la refonte de la formation des DEA / DAT (dans le cadre de la commande passée à l'Institut Agro Dijon, pilotée par EDC, et en lien avec l'IEA)
 - o A partir de janvier 2025
- Recrutement des salariés et pérennisations des emplois
 - o A partir de janvier 2025

Cette liste sera tenue à jour et amendée avec le regard du groupe d'experts métier. Une priorisation tenant compte de l'ensemble des échanges sera réalisée par la DGER.

Par ailleurs, le traitement des sujets RH (aspects statutaires, y compris pour les contractuels, gestion de carrière, paie...) signalés par les DEA/DAT est assuré via une porte d'entrée unique à la DGER: Sandrine Martinage (sous-direction EDC). Ces sujets ne sont pas dans le périmètre de la feuille de route du chargé de mission d'appui.

Mise en visibilité et production de ressources

Lorsqu'une saisine du chargé de mission d'appui conduit à produire une expertise nouvelle (sur un sujet nouveau ou qui n'avait pas été totalement approfondi), cela donne lieu à la rédaction d'une fiche pratique, ce qui permet à la fois de répondre à la question là où elle s'est posée et de capitaliser au bénéfice de tous les EPLEFPA et DEA/DAT.

Le chargé de mission d'appui structurera les ressources disponibles pour rendre plus aisé au quotidien la mission des DEA/DAT, dans ses différentes dimensions (gestion technique et stratégique de l'exploitation ou de l'atelier, pilotage financier, animation territoriale, gestion RH, aspects administratifs...), en étroite relation avec les acteurs œuvrant déjà sur ce sujet (animateurs Reso'Them, IEA, DNA...).

Déplacement sur le terrain

Dans le cadre de sa mission, le chargé de mission d'appui sera amené à réaliser des déplacements dans les EPLEFPA, au rythme d'un par mois environ, pour échanger, à son initiative ou à la demande, en fonction des besoins ou de situations particulières, avec les DEA/DAT et plus largement avec les équipes de direction.

Selon les thématiques abordées, les chargés de mission ADT-ADEI pourront être associés à ces déplacements, ou aux échanges préalables.